



Par courriel : secretariat@regie-energie.qc.ca

Le 25 février 2022

M. Jocelin Dumas, président
Régie de l'énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Observations du Mouvement écocitoyen UNEplanète
Dossier R-4169-2021
Hydro-Québec/Énergir – Demande relative aux mesures de soutien à la
décarbonation du chauffage des bâtiments

Monsieur,

Ayant pris connaissance du dossier R-4169-2021, Demande d'Hydro-Québec/Énergir relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments, nous désirons soumettre nos observations à votre attention.

+

Notre intérêt dans ce dossier

« Nous sommes la première génération à bien comprendre les changements climatiques et la dernière à pouvoir en contrer les conséquences. » C'est de cette urgence, si bien décrite par Petteri Taalas, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, qu'a émergé le Mouvement écocitoyen UNEplanète, une coalition de groupes citoyens, de citoyennes et de citoyens engagés qui désirent inscrire leur action dans un mouvement collectif.

Notre mission est de contribuer concrètement à freiner le plus rapidement possible le réchauffement climatique en ralliant au Québec des groupes et des personnes climato-actifs; en soutenant un modèle de société ainsi que des gestes individuels et

collectifs qui respectent les capacités de la planète; en incarnant dans l'espace public une voix citoyenne informée, concertée, solidaire et non partisane.

La demande R-4169-2021 ayant un lien direct avec la consommation d'un combustible d'origine fossile, le gaz naturel, et donc avec la lutte au réchauffement climatique, le projet concerne précisément notre mission et nous intéresse au plus haut point.

+

Nos observations

L'examen du dossier nous amène à constater que les modalités du partenariat envisagé entre Énergir et Hydro-Québec contrecarrent les objectifs de décarbonation en prévoyant le remplacement des systèmes au gaz en fin de vie par de nouveaux systèmes au gaz, au lieu du passage à l'électrification complète, et même l'installation de systèmes au gaz dans des constructions neuves, alors que l'urgence climatique exige une sortie rapide et totale des énergies fossiles. Les gains que le partenariat permettrait de réaliser, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, apparaissent négligeables par rapport aux gains que l'abandon complet du gaz naturel pour le chauffage des bâtiments procurerait. En fait, sous prétexte de diminuer les émissions de GES à court terme, ce projet viendrait verrouiller l'utilisation du gaz fossile pour plusieurs décennies. Le secteur du chauffage des bâtiments est l'un des plus faciles à décarboner et le partenariat ne mise pas à fond sur cet important potentiel de gain rapide, bien loin de là.

Par ailleurs, nous remarquons que le recours au gaz naturel pour faire face à la demande de pointe a été une stratégie récurrente au fil des ans (qu'on pense au projet de centrale thermique du Suroît ou à la centrale thermique de Bécancour) – une stratégie dont la justesse s'est démentie chaque fois sans même qu'Hydro-Québec ait fait tous les efforts possibles pour atténuer la pointe ni que le gouvernement du Québec ait revu à fond ses normes de construction et de rénovation pour contrer la croissance de la demande. Une vaste panoplie d'autres solutions peuvent être envisagées pour aplatir la pointe, et la consommation d'énergie en général, dont celles que propose Bernard Saulnier, ingénieur retraité de l'Institut de recherche en électricité du Québec et membre du Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec : développement de nouvelles technologies comme l'utilisation d'un système de thermopompe à basse température, emploi de normes de construction plus strictes sur l'isolation des immeubles, installation de systèmes de stockage qui incluent le chauffage thermique¹. En bref, l'électrification complète de tous les bâtiments actuellement chauffés au gaz naturel pourra se faire sans créer de pression indue sur la demande en hydroélectricité ou sur la facture d'électricité des Québécois si seulement Hydro-Québec et le gouvernement du Québec s'emploient sérieusement

¹ Radio-Canada, [Entente entre Hydro-Québec et Énergir : des scientifiques inquiets](#), 24 février 2022

à prendre les moyens nécessaires pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments.

En conséquence de ce qui précède, nous recommandons :

- Que les clients d'Énergir souhaitant décarboner complètement leur système de chauffage au gaz naturel puissent bénéficier d'aides financières avantageuses à l'acquisition de systèmes de chauffage électriques avec accumulateur thermique.
- Qu'Énergir favorise la conversion à la biénergie du plus grand nombre de sa clientèle sans égard à la durée de vie restante des équipements de chauffage au gaz naturel;
- Qu'en aucun cas la Régie ne favorise le remplacement d'équipements de chauffage au gaz par de nouveaux équipements de chauffage au gaz;
- Que la Régie refuse que les nouveaux bâtiments soient admissibles à l'offre de biénergie des distributeurs.

+

Dans l'espoir que vous porterez toute l'attention possible à nos recommandations, dans le contexte de la crise climatique, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.



Carole Dupuis, porte-parole
Mouvement écocitoyen UNEplanète
438 884-8200
carole.alice.dupuis@videotron.ca